

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents:

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents:

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020_215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020 Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020 Délibération N° 2020/215

Désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger à la commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales. Modification de la délibération N° 2020/126

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération N°2020/126 en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a désigné les membres appelés à siéger à la commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales. Une erreur a été faite lors de cette désignation, Mme Ottavy-Sarrola a été désignée à tort. En effet, ne peuvent être membres de la commission de contrôle le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, il convient donc de procéder à modification de la délibération n° 2020/126 du 29 juin 2020.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De désigner M. Alain Nicolaï en remplacement de Mme Ottavy-Sarrola, pour siéger à la commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales.

Nom et prénom des trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle	Nom et prénom des deux conseillers municipaux appartenant à la 2 ^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle
1	1- (Aiacciu pà tutti)
Titulaire: Mme FALCHI Isabelle	Titulaire: M. CARROLAGGI Jean-Paul
Suppléant : M. Alain Nicolaï	Suppléant : M. MINICONI Jean-André
2 Titulaire: M. BACCI Christian Suppléant: M. MORETTI Basiliu	Nom et prénom des deux conseillers municipaux appartenant à la 3 ^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle
3	1 – (Pà Aiacciu)
Titulaire: M. LUCCIONI Jean-François	Titulaire: Mme ANGELINI-BURESI Vanina
Suppléant : M. FARINA Alexandre	Suppléant : Mme TIBERI Julia

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020; Considérant que ne peuvent être membres de la commission de contrôle le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

DESIGNE

M. Alain Nicolaï en remplacement de Mme Ottavy-Sarrola, pour siéger au sein de la commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales.

Nom et prénom des trois conseillers	Nom et prénom des deux conseillers
municipaux appartenant à la liste ayant obtenu	municipaux appartenant à la 2ème liste ayant
le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre	obtenu le plus grand nombre de siège pris dans
du tableau, prêts à participer aux travaux de la	l'ordre du tableau, prêts à participer aux

commission de contrôle	travaux de la commission de contrôle
1	1- (Aiacciu pà tutti)
Titulaire : Mme FALCHI Isabelle	Titulaire: M. CARROLAGGI Jean-Paul
Suppléant : M. Alain Nicolaï	Suppléant : M. MINICONI Jean-André
2 Titulaire: M. BACCI Christian Suppléant: M. MORETTI Basiliu	Nom et prénom des deux conseillers municipaux appartenant à la 3 ^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle
3	1 – (Pà Aiacciu)
Titulaire: M. LUCCIONI Jean-François	Titulaire: Mme ANGELINI-BURESI Vanina
Suppléant : M. FARINA Alexandre	Suppléant : Mme TIBERI Julia

VOTE A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

OUR EXTRAIT CONFORME

rent MARCANGELI

LE MAIRE

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

Page 3 sur 3